

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU VENDREDI 1^{er} février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2019.

Présents : Mesdames Odile COURCHELLE, Nadine POINT et Marie-Noëlle ROCHEDY, Messieurs Robert ARNAUD, Marc BARD, Daniel BARBAROSSA, Jean-Pierre BRET, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

- Madame Ginette ROCHEDY avec pouvoir à Madame Nadine POINT,
- Monsieur Bernard BETRANCOURT avec pouvoir à Madame Odile COURCHELLE.

Absentes excusées : Mesdames Pascale PETTAVINO et Amandine GRAY.

Absente : Madame Lucile FOROT.

Monsieur Bruno ROUX a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 30 novembre 2018.

Arrivée de Madame Lucile FOROT

Lecture des décisions prises par M. le Maire :

- **Décision n° 2018-17 du 17 décembre 2018 :** Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration de l'avant-projet relatif au renouvellement et au renforcement de la conduite d'adduction d'eau potable des captages au village, à la SAS NALDEO - Agence Auvergne Rhône-Alpes - 4, rue Montgolfier - 07200 AUBENAS, pour un montant de 6.000,00 € HT, et signature de la lettre de commande correspondante.

- **Décision n° 2019-01 du 8 janvier 2019 :** Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 2.114,40 € versée par la compagnie d'assurance Groupama, suite au sinistre survenu au lampadaire de l'éclairage public situé "Lotissement les Prés de la Grange" le 3 octobre 2018.

- **Décision n° 2019-02 du 10 janvier 2019 :** Vu l'état des travaux en régie 2018, réalisation du virement de crédits suivant sur le budget principal 2018 (décision modificative n° 3) au titre des dépenses imprévues d'investissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 000.00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 000.00 €			
D 2313 : Immos en cours-constructions		3 000.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		3 000.00 €		
Total	3 000.00 €	3 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

- **Décision n° 2019-03 du 15 janvier 2019** : Vu l'état des travaux en régie 2018 concernant l'aménagement du quartier du Monument aux Morts, vu la ventilation globale annuelle de fiscalité directe locale pour l'année 2018, réalisation du virement de crédits suivant sur le budget principal 2018 (décision modificative n° 4) au titre des dépenses imprévues :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 7391171 : Dégrèv. taxe foncière sur propr.		100.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		100.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	100.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	100.00 €			
Total	100.00 €	100.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 000.00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 000.00 €			
D 2318 : Aménagement du Bourg		1 000.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		1 000.00 €		
Total	1 000.00 €	1 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Finances Locales

Budget principal - Dépenses nouvelles année 2019

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les dépenses d'investissement suivantes pouvant être engagées début 2019 sur le budget principal de la commune, sachant que cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

• Dépenses d'investissement budgétisées en 2018	1.240.618,00 €
- chapitre 16 "Remboursement des emprunts"	- 96.528,00 €
TOTAL	1.144.090,00 €

• Plafond des dépenses nouvelles autorisées avant le vote du Budget Primitif 2019 :	286.022,00 €
--	---------------------

• Liste des dépenses nouvelles :

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	
2031	"Frais d'études"	2.000,00 €
2313	"Immobilisations en cours - Constructions"	4.500,00 €

Budget annexe "Service des Eaux" - Dépenses nouvelles année 2019

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les dépenses d'investissement suivantes pouvant être engagées début 2019 sur le budget annexe "Service des Eaux", sachant que cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

• Dépenses d'investissement budgétisées en 2018	545.455,00 €
- chapitre 16 "Remboursement des emprunts"	- 50.223,00 €
TOTAL	495.232,00 €

• **Plafond des dépenses nouvelles autorisées
avant le vote du Budget Primitif 2019 :**

123.808,00 €

• **Liste des dépenses nouvelles :**

Article/Opération Libellé

2315

"Immobilisations en cours :

Installations, matériel et outillage techniques"

1.000,00 €

Demandes de subventions pour les travaux de réduction des fuites sur la conduite d'adduction des captages au réservoir : remplacement et renforcement de la conduite existante en PVC collé

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet concernant les travaux de réduction des fuites sur la conduite d'adduction des captages au réservoir - remplacement et renforcement de la conduite existante en PVC collé.

En effet, le Diagnostic et Schéma Directeur d'eau potable en cours a mis en évidence que la canalisation principale, située entre le brise-charge du hameau de Syalles et le réservoir des Jouvès et longue d'environ 5 kms, est très ancienne (années 50) et fuyarde (PVC collé de diamètres 53 et 63) à hauteur de 140 m³/jour.

Il indique que ces travaux ont été estimés à 620.000 € HT, et que le plan de financement prévisionnel du projet serait le suivant :

- DEPENSES	620.000,00 € HT
- RECETTES	
• Subventions de l'Etat (DETR)	62.000,00 €
• Subvention de l'Agence de l'Eau	310.000,00 €
• Subvention du Département	124.000,00 €
• Autofinancement communal	124.000,00 €
Total	620.000,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet ainsi que son plan de financement prévisionnel, et sollicite les aides des divers financeurs.

Demandes de subventions pour les travaux de protection du captage de l'Hermet

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral n° 07-2018-12-18-04 du 18 décembre 2018 a déclaré d'utilité publique les travaux de captage et les mesures de protection de la ressource en eau de l'Hermet et autorisé la production d'eau et sa distribution pour la consommation humaine.

Cet arrêté préfectoral implique un certain nombre de travaux à réaliser (création d'un drain définitif, création d'un nouveau captage, clôture, travaux sur le réservoir, travaux d'injection de soude...) dont le coût est estimé à 115.000,00 € HT.

Vu le coût de ces travaux et l'importance du projet de réduction des fuites sur la conduite d'adduction des captages au réservoir, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter les travaux de protection du captage de l'Hermet en 2020.

Rénovation d'un ancien hôtel en local commercial et aménagement des espaces publics - Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 juillet 2018 relative à l'acquisition de l'ancien hôtel-restaurant "Le Châtaignier Fleuri" situé au cœur du village.

Le projet de réhabilitation de ce bâtiment accompagnée de l'aménagement des espaces publics vise à répondre à quatre objectifs :

- * conforter le centre historique du bourg en évitant le risque d'une friche immobilière,
- * améliorer la visibilité du bourg de caractère peu perceptible par l'entrée nord du village,
- * permettre le maintien sur la commune de commerces,
- * aménager les espaces attenants au bâtiment afin de les transformer en espaces publics.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération (achat et travaux), dont le montant est estimé à 870.000 € HT, serait le suivant :

- DEPENSES	870.000,00 € HT
- RECETTES	
• Subvention de l'Etat (DETR et/ou DSIL)	100.000,00 €
• Subvention de la Région (AAP Pacte Ardèche)	200.000,00 €
• Subvention du SDE07	25.000,00 €
• Fonds de Concours CC Pays de Lamastre	40.000,00 €
• Subvention du Département	70.000,00 €
• Autofinancement communal	435.000,00 €
Total	870.000,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet ainsi que son plan de financement prévisionnel, et sollicite les aides des divers financeurs.

Arrivée de Madame Pascale PETTAVINO

Demandes de subventions pour la réhabilitation d'un bâtiment communal (ancien presbytère)

Madame Pascale PETTAVINO présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère du Temple, en vue d'y installer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), constituée en association.

Elle précise qu'en France, depuis la loi n° 2010 - 625 du 9 juin 2010 relative notamment à la création **des maisons d'assistantes maternelles**, l'assistante maternelle peut accueillir des mineurs dans un local qui n'est pas son domicile. Ce nouveau mode d'accueil apporte des évolutions importantes dans l'exercice de ce métier et dans la relation aux parents employeurs. Ainsi plusieurs assistantes maternelles peuvent se regrouper pour accueillir les enfants dans un même local : de 2 à 4 assistantes maternelles, agréées chacune pour l'accueil de 4 enfants maximum.

Les travaux envisagés visent également à répondre à plusieurs objectifs :

- * isolation performante pour réduire la consommation énergétique,
- * utilisation d'énergie renouvelable (chaudière bois),
- * mise aux normes (électricité et accessibilité).

Le plan de financement de cette opération, estimée à 113.902,01 € HT, serait le suivant :

- DEPENSES	113.902,01 € HT
- RECETTES	
• Subvention de l'Etat (DETR et/ou DSIL)	45.560,00 €
• Subvention de la Région (AAP Bois Energie)	7.348,00 €
• Subvention du SDE07	11.834,00 €
• Subvention du Département	10.000,00 €
• Autofinancement communal	39.160,01 €
Total	113.902,01 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet ainsi que son plan de financement prévisionnel et sollicite les aides des différents financeurs.

Autres demandes de subventions

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- **Collège du Vivarais de Lamastre** : 35 € par élève désaiginois concerné par un voyage en Espagne,
- **MFR de Chatte (Isère)** qui accueille un élève désaiginois : 35 €
- **BTP CFA de Saint-Etienne** accueillant un apprenti désaiginois : 35 €
- **Association de Moze à Saint-Agrève** : 1.000 € pour le projet de travaux d'extension du côté sud-ouest de l'hôpital afin d'y installer les services logistiques,
- **Ensemble scolaire Charles de Foucault à Lamastre** : 35 € pour l'élève désaiginois concerné par un séjour en Basse-Ardèche.

Intercommunalité

Opposition au transfert de la compétence Eau et Assainissement Collectif et non Collectif à la communauté de communes du Pays de Lamastre

Afin de reporter la date du transfert intercommunal des missions relatives à l'assainissement collectif et non collectif et au service eau, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement collectif et non collectif" aux communautés de communes prévoit que les communes membres des communautés de communes qui n'exerçaient pas, à la date du 5 août 2018, les compétences "eau" ou "assainissement collectif et non collectif" à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026.

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2019, les communes qui entrent dans l'une des hypothèses ci-dessus ont désormais la possibilité de délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences au 1^{er} janvier 2020.

L'opposition prendra effet si elle est décidée par des délibérations prises par au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale. La date du transfert des compétences sera dans ce cas reportée au 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert des compétences eau et assainissement collectif et non collectif à la communauté de communes du Pays de Lamastre au 1^{er} janvier 2020.

Aménagement du Territoire

Demande de subvention auprès de la Région pour l'adressage postal

Monsieur le Maire rappelle que l'étude concernant l'adressage postal se termine. Elle va permettre de donner à chaque logement, maison ou immeuble une adresse précise, à partir de la dénomination de toutes les voies de la commune, y compris les chemins.

Il présente ensuite le devis estimatif des panneaux, numéros et plaques nécessaires pour desservir le territoire communal, d'un montant de 20.005,20 € HT, ainsi que des modèles de panneaux.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui pourrait bénéficier d'une subvention de la Région pouvant aller jusqu'à 50%, serait donc le suivant :

- DEPENSES	20.005,20 € HT
- RECETTES	
• Subvention de la Région	10.000,00 €
• Autofinancement communal	10.005,20 €
Total	20.005,20 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette opération et son plan de financement prévisionnel, et sollicite l'aide financière de la Région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.